



MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI
AUPRÈS DES NATIONS UNIES
111 East 69th Street, New York, N.Y. 10021
Tel: (212) 737-4150 • Fax: (212) 472-3778
E-mail: malionu@aol.com
Website: www.un.int/mali

CONSEIL DE SECURITE

Présentation du Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la situation au Mali

**Intervention de Son Excellence
Monsieur Abdoulaye DIOP, Ministre
des Affaires étrangères, de la
Coopération internationale et de
l'Intégration africaine**

(Vérifier à l'audition)

New York, le 5 avril 2016

111 EAST 69TH STREET,
NEW YORK, N.Y.
10021

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord, de vous exprimer la satisfaction de la délégation du Mali de voir votre pays, la République populaire de Chine, présider le Conseil de sécurité des Nations Unies, pour ce mois d'avril 2016.

Par la même occasion, je voudrais féliciter l'Angola pour sa conduite remarquable des travaux du Conseil, au cours du mois écoulé et dont l'un des temps forts a été la visite de terrain effectuée, du 4 au 9 mars 2016, par les quinze membres de votre Auguste instance successivement au Mali, en Guinée Bissau et au Sénégal.

Je me réjouis des résultats positifs auxquels cette visite a abouti et en cela, je renouvelle les félicitations de ma délégation à tous les Etats membres, pour la qualité des échanges avec l'ensemble des parties prenantes au processus de paix.

Qu'il me soit également permis de rendre au Secrétaire général des Nations Unies, Monsieur Ban Ki-moon, tout l'hommage qu'il mérite pour les efforts louables qu'il ne cesse de déployer en faveur de la paix et de la sécurité internationales notamment dans la résolution de la crise malienne. J'y associe naturellement, son Représentant spécial au Mali et Chef de la MINUSMA, mon ami Mahamat Saleh Annadif, avec qui le Gouvernement du Mali entretient de très bonnes relations de coopération.

Il me plaît aussi de saluer les efforts de l'Algérie, Chef de file de la Médiation internationale et Président du Comité de suivi de la mise en œuvre de l'Accord, de l'Union Africaine, de la CEDEAO, de l'Union Européenne, de l'OCI, de la France, du Burkina Faso, de la Mauritanie, du Nigeria, du Niger, du Tchad et des Etats - Unis d'Amérique.

Je remercie tous les pays contributeurs de troupes à la MINUSMA et voudrais m'incliner devant la mémoire des casques bleus et de toutes les victimes de la crise malienne.

Monsieur le Président,

La délégation du Mali prend note du Rapport du Secrétaire général sous examen et remercie M. Hervé LADSOU, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, pour sa présentation.

Au sujet du processus de paix au Mali, le Conseil de sécurité, disais-je, a fait œuvre utile en se rendant sur le terrain, pour constater de visu les progrès et les difficultés y afférents, mais aussi pour écouter et échanger avec toutes les parties concernées au sujet de leurs préoccupations et leurs attentes.

A l'issue de ces échanges francs et directs, le Gouvernement du Mali a été conforté dans sa conviction qu'il incombe aux Maliens d'abord de prendre leur destin en main en s'engageant résolument dans la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation, avec l'accompagnement de la Communauté internationale.

Participent de cette dynamique, les assurances données par le Président de la République, le 06 mars 2016, lors de l'entretien fécond qu'il a eu avec les membres du Conseil de sécurité.

Il vous souviendra qu'à cette occasion, Son Excellence Monsieur Ibrahim Boubacar KEITA a été, on ne peut plus clair, sur la volonté et la détermination du Gouvernement du Mali de jouer sa partition, toute sa partition pour accélérer la mise en œuvre de l'Accord de paix dans un environnement débarrassé du spectre du terrorisme, de l'extrémisme violent et de toutes les formes de criminalité transnationale organisée.

De même, lors de la séance de travail entre le Gouvernement du Mali et la délégation du Conseil de sécurité, le 05 mars 2016, les Ministres ont exposé les différentes mesures prises par leurs départements respectifs dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord.

Vous avez donc, je le sais, toutes les informations sur l'évolution du Processus de paix dans mon pays. Cependant, la présente séance consacrée à l'examen du rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali permet à ma délégation de revenir sur certaines observations faites par votre organe, lors de la séance consacrée à la restitution des conclusions de cette mission et qui ressortent également dans le présent rapport soumis à examen.

Monsieur le Président,

Tous, vous avez relevé que :

1. Des avancées significatives sont notées dans la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation, en grande partie, grâce au leadership et aux efforts personnels du Président de la République, SEM Ibrahim Boubacar KEITA ;
2. la recrudescence des attaques terroristes constitue la principale entrave à la mise en œuvre de l'Accord ;
3. la nécessité de prendre en compte la nature régionale et transrégionale des défis auxquels le Mali est confronté ;
4. l'inadéquation du mandat de la MINUSMA avec son environnement de même que son déficit opérationnel, notamment en termes de formation et d'équipement.

Sur ce dernier point, je voudrais, en quelques mots rappeler, que le Gouvernement du Mali, lors des échanges avec la délégation du Conseil de sécurité a exposé une série d'actions dont la prise en compte permettra d'améliorer la posture de la MINUSMA, de façon à la rendre plus proactive.

Les recommandations du Gouvernement du Mali visant à assurer plus d'efficacité à la MINUSMA, s'articulent autour de la mission elle-même, des Forces de défense et de sécurité maliennes et des initiatives régionales. Elles ont aussi fait l'objet d'échanges approfondis avec la Mission inter-agences des Nations Unies pour la revue stratégique

au Mali, conduite par le Sous-secrétaire général des Nations Unies pour les Opérations de Maintien de la Paix, Monsieur El Ghassim WANE, dont nous saluons la nomination à ce poste important.

L'examen du rapport trimestriel de juin 2016, auquel seront versées les conclusions de cette revue, initiée dans la perspective du renouvellement du mandat de la MINUSMA, nous offrira l'occasion de revenir plus largement sur ces préoccupations.

A ce stade, je voudrais rappeler notre constat commun que la MINUSMA, bien qu'ayant à disposition presque la totalité de ses effectifs militaires et de police autorisés, peine à assumer pleinement son rôle de stabilisation du pays et d'accompagnement du Gouvernement du Mali pour la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation.

En effet, au-delà des attaques dirigées contre les populations civiles et les Forces de défense et de sécurité maliennes, la Mission elle-même est aujourd'hui la cible des groupes terroristes.

Le bilan lourd de plus de 80 casques bleus tués en seulement trois ans d'exercice fait de la MINUSMA, malheureusement l'opération de maintien de la paix la plus meurtrière.

C'est dire toute l'attente du Gouvernement du Mali par rapport au prochain mandat de la MINUSMA, qui doit nécessairement tenir compte du contexte sécuritaire actuel marqué par la recrudescence et l'intensification de la menace terroriste.

Monsieur le Président,

Le Gouvernement du Mali, respectueux de ses engagements découlant de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation, a mené une série d'actions axées sur les domaines de priorités ci-après :

En matière de réformes politiques et institutionnelles : on peut retenir

- la nomination en janvier 2016, des Gouverneurs des nouvelles Régions de Taoudénit et Ménaka et en mars 2016, d'un nouveau Gouverneur à Kidal. Je précise que ces trois Gouverneurs sont tous issus des communautés du nord du Mali.
- l'adoption en Conseil des Ministres le 24 février 2016 des projets de textes (loi et décret) relatifs aux Autorités intérimaires appelées à gérer les collectivités territoriales, notamment dans les Régions du Nord du Mali. Il me plaît d'annoncer que l'Assemblée nationale vient d'adopter, en sa session du 31 mars 2016, ces textes soumis par le Gouvernement ;
- l'amorce du processus de révision de la Constitution, à travers l'élaboration des projets de décret et de chronogramme, notamment pour prendre en charge les dispositions de l'Accord relatives à la mise en place de la deuxième chambre du parlement (Sénat) ;

- le report des élections locales et régionales, initialement prévues en octobre 2015, dans le souci de conforter l'approche inclusive ;
- la mise en place et l'installation des Agences de Développement Régional dans toutes les Régions et le District de Bamako (leur première conférence annuelle s'est tenue le 25 février 2016) ;

En matière de défense et de sécurité : force est de signaler :

- la création effective des organes chargés des processus de Démobilisation-Désarmement-Réintégration et d'Insertion ainsi que de la Réforme du Secteur de la Sécurité ;
- la prise en charge par le Gouvernement du Mali des combattants des Mouvements signataires, en attendant le démarrage effectif du processus de DDR ;
- l'identification des 24 sites à viabiliser par la MINUSMA et le début de construction de 3 de ces sites (Likrakar, Fafa, Inekar).

En matière de justice, de réconciliation nationale et d'action humanitaire, je citerai :

- la relance des services sociaux de base dans les Régions du Nord, en rapport avec la Plateforme et la Coordination.

S'y ajoute, le démarrage effectif des travaux de la Commission Vérité Justice et Réconciliation. Pour améliorer son caractère inclusif et accroître la représentation des Mouvements signataires, le Gouvernement du Mali a adopté des textes modificatifs pour porter sa composition de 15 à 25 membres ;

Il y a également lieu de noter les actions ci-après :

- la poursuite du renforcement du climat de confiance entre les Parties, notamment, à travers la libération des prisonniers du fait du conflit ;
- les préparatifs de la Conférence d'Entente Nationale : le Gouvernement du Mali a préparé un avant-projet de termes de référence et a adopté un décret d'application de la loi relative à l'indemnisation des victimes des événements de 2012 ;
- la saisine du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies, par lettre N° :0336/MJDH-SG du 1^{er} juillet 2014, en vue de la création d'une Commission d'enquête internationale. Le Gouvernement du Mali attend toujours la réaction des Nations Unies sur la question ;
- l'élaboration d'un avant-projet de document de politique sur la justice transitionnelle, assorti d'un plan d'action.

En ce qui concerne les organes de suivi de la mise en œuvre de l'Accord de Paix : je voudrais rappeler :

- la tenue régulière des réunions du Comité de suivi de l'Accord (CSA) dont l'inclusivité s'est beaucoup améliorée, suite à l'intégration dans les sous-comités de tous les Mouvements signataires de l'Accord. En témoigne la tenue de la 7^{ème} session du CSA, du 09 au 10 mars 2016 qui a constaté les efforts de collaboration entre les parties maliennes et permis de régler la question de la représentativité de ses organes par les dispositions des articles 10 et 24 de son règlement intérieur ainsi que l'adoption de son budget.
- la mise en place du dispositif national de coordination et de suivi de la mise en œuvre de l'Accord de Paix attestée par la création d'un Comité National de Coordination de la mise en œuvre de l'Accord de Paix présidé par le Premier ministre et ouvert aux mouvements signataires et à la société civile.

En matière de développement économique social et culturel : il y a lieu de noter :

- la poursuite des actions de développement sur le terrain, là où les conditions de sécurité le permettent, à travers notamment les projets et programmes sectoriels en cours ;
- la transmission au Président du Comité de suivi de l'Accord des commentaires du Gouvernement sur la Mission d'Evaluation Conjointe sur le Nord du Mali ;
- la mise en place au niveau du Ministère de l'Economie et des Finances d'une équipe chargée de définir l'architecture financière du Fonds de développement durable des régions du nord du Mali, qui sera alimenté en premier lieu par 300 milliards de Francs CFA (soit environ 457 millions d'euros) sur la période 2016-2018, considérés comme « l'effort de paix » du Gouvernement du Mali ;
- l'augmentation substantielle des inscriptions budgétaires 2016, pour la mise en œuvre de l'Accord pour un montant de 16,4 milliards de francs CFA (25 millions d'euros) contre 12,2 milliards en 2015 (18 millions d'euros) ;
- la tenue, le 24 mars 2016 des concertations sur les infrastructures de transport des régions du nord du Mali. La totalité des projets présentés à cette occasion ayant fait l'objet d'étude de faisabilité ont reçu des promesses de financement.

C'est le lieu de lancer un appel aux partenaires techniques et financiers pour honorer les engagements pris lors de la Conférence internationale pour la relance économique et le développement du Mali.

Monsieur le Président,

L'optimisme suscité par la signature et le début de la mise en œuvre de l'Accord est malheureusement tempéré, en raison de la persistance d'un certain nombre de menaces et de défis à relever. Au centre de ces défis, figurent le terrorisme, le narcotrafic et toutes les autres formes de crime organisé dans la région Sahélo-Saharienne.

Ce constat a été unanimement fait, lors de la visite du Conseil de sécurité au Mali tout comme à l'occasion de la mission d'évaluation stratégique de la MINUSMA.

C'est qu'en effet, les activités criminelles des groupes terroristes et des narcotrafiquants ciblent indistinctement les paisibles populations civiles, les forces armées maliennes, les forces internationales de la MINUSMA et de la France.

Ces menaces s'étendent désormais à plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, comme l'illustrent, malheureusement, les récentes attaques terroristes perpétrées respectivement à Ouagadougou, les 15 et 16 janvier et à Grand Bassam, le 13 mars 2016.

Je voudrais réitérer aux familles et aux nations endeuillées, lors de ces tragédies, les condoléances émues et la solidarité du peuple et du Gouvernement du Mali.

Dans la lutte contre le terrorisme, nous devons, en plus des efforts nationaux mettre un accent particulier sur la coopération sous régionale et internationale.

Au Mali, les Forces de défense et de sécurité sont en première ligne dans cette lutte. Elles continuent de payer un lourd tribut. Leurs sacrifices et leurs bravoures méritent d'être salués.

Cependant, la complexité de l'environnement et le caractère asymétrique de cette guerre, font que les forces de défense et de sécurité maliennes ne peuvent pas à elles seules faire face à la menace.

Elles ont donc besoin d'un soutien logistique, de renseignements et de la coopération dynamique des partenaires en vue de renforcer leurs capacités opérationnelles d'intervention sur le terrain.

C'est le lieu de renouveler notre appréciation à la France pour le travail remarquable accompli par la Force Barkhane dans la lutte contre le terrorisme.

Dans le cadre de la coordination nécessaire voire impérative des efforts pour endiguer les menaces récurrentes en Afrique de l'Ouest et dans le Sahel, je voudrais rappeler les initiatives du processus de Nouakchott et du G5 Sahel.

Je voudrais à cet égard, inviter le Conseil de sécurité à soutenir l'opérationnalisation de la force d'intervention du G5 Sahel dont les modalités de fonctionnement ont été adoptées, le 4 mars 2016 à N'Djamena, lors de la réunion des Ministres de la Défense. En outre, il nous paraît essentiel que la Communauté internationale apporte le soutien nécessaire à la création de la force d'intervention de l'Union africaine pour la lutte contre le terrorisme.

Il me plaît de saluer à cet égard, la récente mission d'évaluation conjointe UA /ONU au Mali et dont les conclusions, je l'espère, impulseront une nouvelle dynamique à l'Architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS), notamment la Force en attente.

Monsieur le Président,

Aujourd'hui, comme vous le savez, l'instabilité qui caractérise l'environnement régional est liée, en grande partie, à la détérioration continue de la situation politique et sécuritaire en Libye avec des conséquences directes sur les pays du Sahel dont le Mali. A cet égard, nous en appelons à la poursuite du règlement politique de la crise libyenne.

C'est dans ce souci, au demeurant partagé avec les Etats de la sous-région, que ma délégation s'oppose à toute idée d'intervention militaire unilatérale dans ce pays frère.

A ce propos, je rappelle que la crise multidimensionnelle qui a ébranlé mon pays est consécutive à la précédente intervention militaire en Libye.

Monsieur le Président,

Sur les allégations de violation des droits de l'homme rapportés au paragraphe 31 du rapport, je voudrais signaler que les chiffres avancés ne permettent pas de distinguer les cas imputés aux Forces de défense et de sécurité du Mali.

En ce qui concerne le chiffre de 265 prisonniers détenus avancé dans le rapport au paragraphe 32, et vérification faite auprès de nos services compétents, ce chiffre ne concorde pas avec celui disponible au niveau du Ministre de la Justice.

Cela m'amène à inviter à nouveau la MINUSMA à communiquer aux autorités maliennes, dans un délai raisonnable, les allégations de violation des droits de l'homme, pour permettre au Gouvernement de réagir en temps opportun.

De même, l'observation selon laquelle, « les autorités judiciaires maliennes n'ont pas engagé des poursuites pénales contre les auteurs des violations des droits de l'homme » mériterait d'être tempérée en raison « des obstacles aux procédures pénales, notamment le manque de ressources logistiques pour les magistrats et l'insécurité empêchant les autorités judiciaires de mener des enquêtes efficaces, en particulier dans le nord »; toute chose mise en évidence dans le rapport du Secrétaire général en son paragraphe 33.

Face à ces obstacles et ainsi que le recommande le Secrétaire général, il est impératif que le processus de stabilisation s'accélère à travers le redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes dans le nord, et à la création d'un environnement plus propice à la mise en œuvre de l'Accord.

En tout état de cause, et me référant au paragraphe 36 du rapport, je voudrais rappeler ici le caractère imprescriptible des crimes de guerre et crimes contre l'humanité et la non amnistie pour les auteurs de ces crimes. Au demeurant, le Mali renouvelle sa disposition à coopérer étroitement avec tous les acteurs impliqués dans la protection et la défense des droits de l'homme.

Monsieur le Président,

De la situation que je viens de vous présenter, et dans la perspective du renouvellement prochain du mandat de la MINUSMA, le Gouvernement du Mali voudrait rappeler à la haute attention du Conseil de sécurité la nécessité de procéder à un certain nombre de réajustements. Il s'agira d'une part, de réadapter le mandat de la MINUSMA au nouvel environnement sécuritaire et d'autre part d'accélérer le processus de mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation.

Je voudrais avant de conclure, souligner avec force, comme l'a fait le Secrétaire général dans son rapport, la nécessité d'accélérer l'application de l'Accord dans son intégralité, en particulier ses dispositions relatives aux questions politiques et aux questions de sécurité qui conditionnent la bonne exécution de toutes les autres dispositions.

Dans ce contexte et au regard de tout ce qui précède, il apparaît très clair que le Gouvernement du Mali a donné une forte impulsion et posé des actes significatifs allant dans le sens d'une application intégrale de l'Accord.

Ces actes ont d'ailleurs été publiquement salués par les mouvements signataires de l'Accord. L'adoption la semaine dernière par l'Assemblée Nationale de la Loi sur les autorités inérimaires en est un témoignage éloquent.

Aussi, le Gouvernement du Mali estime-t-il que des avancées importantes et rapides sont nécessaires de la part des mouvements signataires sur les questions de sécurité, notamment l'accélération du processus de cantonnement, de DDR et des patrouilles mixtes.

Ces mesures permettront de mieux prendre en charge la recommandation du Secrétaire général demandant au Gouvernement du Mali de renforcer la présence des Forces de défense et de sécurité dans le nord et de manière générale, favoriser le rétablissement de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national en vue d'une meilleure protection des personnes et des biens, le rétablissement des services sociaux de base et créer ainsi un environnement plus propice au processus de paix et aux activités de la MINUSMA.

A cette fin, je réitère la détermination du Gouvernement du Mali à assumer pleinement ses responsabilités dans ce cadre et invite le Conseil de sécurité à assumer pleinement les siennes pour amener les parties à respecter leurs engagements.

Je vous remercie de votre bienveillante attention.